

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.



Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

### Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mètront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



## CASAVANT FRERES

... FACTEURS D'ORGUES ...

Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 82 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc. ...

Les plus remarquables sont celles de  
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada  
L'université de Toronto.  
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve.  
L'église Notre-Dame, Montréal.  
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.  
La cathédrale de Montréal.  
La basilique de Québec  
La basilique d'Ottawa.  
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.  
Le Grand Opéra de Boston.  
L'église Saint-François-Xavier, New-York.  
La cathédrale de Trois-Rivières.  
La cathédrale de Chicoutimi.  
La cathédrale de Nicolet.

A Messieurs les curés,

EMPRUNTS:

Nous consolidons les dettes des paroisses.

Vous n'avez plus à subir les ennuis des billets à demande.

Vos paiements deviennent périodiques et à des époques déterminées d'avance.

Les paiements se font par le rachat d'obligations échéant d'année en année.

Un bon nombre de paroisses ont déjà été financées et se trouvent très bien de cette méthode d'emprunts.

NOS PLACEMENTS

Se font par obligations de fabriques, de commissions scolaires et de municipalités.

Ces obligations comportent des intérêts variant de  $4\frac{1}{2}\%$  à  $6\%$ .

Ces obligations sont des effets négociables tout en étant des placements de tout repos.

Les fabriques, les communautés, les sociétés, les caisses populaires, ne peuvent exiger plus de sûreté pour placer les fonds qui leur sont confiés.

Tous les renseignements sont gracieusement fournis sur demande à

" La Corporation des Obligations  
Municipales Ltée. "

132, rue St. Pierre, Québec.

BUREAU A MONTRÉAL.

VERSAILLES, VIDRICAIRE & BOULAIS, Ltée.

90, RUE ST-JACQUES.



**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

Bureau: 82 rue St-Pierre Téléphone 263  
Résidence: 15, rue Ste-Julie

**CHARLES GAGNON**

AGENT ET COURTIER

D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS,

MARINE, Etc.

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**

CANADA.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des VERRES TORIQUES  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des VERRES  
TORIQUES Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne ENTIERE SATISFACTION.

**P.-C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

## RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

## LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Édifices de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

## JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

## GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée

## TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

**FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Eclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

**ENTREPRENEURS  
DE**

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ÉLECTRIQUES,**

**OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.**

— ANGLE DES RUES —

St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas, Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et réserve - - - - - 1,700,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS

### DEPT. D'ÉPARGNE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

82 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera  
raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à  
des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes  
depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

## SUCCESSALES DE QUÉBEC :

93 RUE ST-PIERRE LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
BOULEVARD LANGELIER J.-ALPH. FUGÈRE, GÉRANT.

# Bovril

## Fait baisser les comptes du Boucher

**BOVRIL** rend vos soupes et vos ragoûts plus nouris-  
sants. Il faut un gigot de bœuf pour faire une bouteille de  
**Bovril**. Le pouvoir reconstituant de **Bovril** dépasse de dix  
à vingt fois la quantité prise. **Bovril** veut dire : plus de  
force, moins de dépenses.

---

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 497. — Quarante-Heures, 497.*

**Partie officielle :** Nominations ecclésiastiques, 498.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : L'esprit de l'Internationale, 498. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Bénédiction nuptiale et inscription dans les registres, 501. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE : 502. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 503 ; France, 503 ; Angleterre, 504 ; Etats-Unis, 505. — VARIÉTÉS : La médaille du pilotin, 506. — LES LIVRES : 508. —

**Bulletin social :** FAITS ET ŒUVRES : Louis Hébert, 509. — Tempérance, 509. — L'Union Catholique des imprimeurs et relieurs, 511. — Cercle de Colonisation, 512.

---

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 15 avril. — QUASIMODO.**

**Lundi, 16. — De la fête.**

**Mardi, 17. — S. ANICET, pape et mart.**

**Mercredi, 18. — De la fête.**

**Jeudi, 19. — De la fête.**

**Vendredi, 20. — De la fête.**

**Samedi, 21. — S. ANSELME, év., conf. et doct.**

**Dimanche, 22. — II ap. Pâques. SOL DE L'ANNONCIATION.**

---

## QUARANTE-HEURES

---

15 avril, Beauport. — 17, Ursulines. — 19, Basse-Ville. — 21, Couvent de St-Jean Deschaillons.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque:

M. l'abbé ADÉLARD GAGNON, curé de Saint-Elzéar de Beauce, a été nommé curé du Cap Saint-Ignace, en remplacement de M. l'abbé Auguste Taschereau, démissionnaire pour raison de santé;

M. l'abbé BRUNO DESJARDINS, curé de Saint-Gilbert, a été nommé curé de Saint-Elzéar.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

### CAUSERIE DE LA SEMAINE

#### L'ESPRIT DE L'INTERNATIONALE

MM. Gompers et Morrisson, respectivement président et secrétaire de la Fédération Américaine du Travail, viennent de protester officiellement, au nom de leur association, auprès du président des États-Unis, contre une déclaration contenue dans le jugement de la Cour Suprême du pays qui vient de déclarer constitutionnelle la loi du Congrès établissant la journée de huit heures. Cette déclaration du haut tribunal américain disait que "la liberté, pour les unions ouvrières, de faire des grèves doit être limitée par l'intérêt public." En protestant contre cette affirmation de justice et de bon sens, les deux chefs ouvriers américains se sont donc prononcés pour la mise en pratique de la théorie contraire, qui veut que la liberté de faire la grève ne soit pas même limitée par l'intérêt public : ce qui équivaut à dire que MM. Gompers et Morrisson sont pour l'anarchie, lorsque le bien public fait obstacle aux réclamations de leurs unions.

Nous nous permettons de recommander aux trop nombreux ouvriers canadiens-français qui ont donné leur nom et qui donnent

leur argent à cette Internationale des États-Unis de bien méditer ce simple fait.

Nous nous permettons encore de leur signaler la résolution suivante qui fut votée à l'assemblée plénière de la Fédération Américaine du Travail tenue à Baltimore dans la dernière semaine de novembre 1916, peu de temps après que les membres réunis en congrès eussent reçu la bénédiction du vénérable cardinal Gibbons : " Nous recommandons donc que toute injonction touchant les relations entre le patron et l'ouvrier, et basée sur cette proposition *le travail est de la propriété*, soit entièrement et absolument regardée comme une usurpation et méprisée, quelles que soient les conséquences qui peuvent en suivre."

Cette résolution est appelée avec raison par la grande revue catholique de New-York, *America*, une " résolution anarchique ". Et, après avoir rappelé que l'autorité des tribunaux doit être respectée et que tout le gouvernement des États-Unis repose sur cette autorité comme sur l'un de ses principaux fondements, l'*America* fait la grave déclaration suivante (num. du 2 déc. 1916, p. 183) : " Pas un catholique ne peut rester membre d'une association qui par son mépris affiché à l'égard des décisions des tribunaux légitimement établis selon le droit, provoque la violence et encourage la révolte. Si, pour abroger une loi qui lui fait tort, ou pour amender un jugement qui lui déplaît, n'importe qui a le droit de s'armer d'un bâton ou d'un revolver et d'encourager ses concitoyens à suivre son exemple, " *quelles que soient les conséquences qui peuvent en suivre* ", alors, le gouvernement n'est plus qu'une farce, et la civilisation un vain rêve."

C'est donc bien en vertu d'une doctrine officiellement établie par la convention de novembre 1916 de la Fédération Américaine du Travail que, tout récemment, Samuel Gompers et son copain Morrisson protestaient contre une déclaration pleine de justice et de bon sens de la Cour Suprême des États-Unis. De par sa doctrine et de par son esprit, donc, l'Internationale est au-dessus de la justice et de la loi ; elle ne reconnaît comme règle suprême de la morale de ses actes que l'intérêt de ses membres : c'est, en pratique, la formule de l'Internationale d'Europe elle-même, *ni Dieu ni maître*.

Avec l'*Action Catholique*, le *Progrès du Saguenay* et le *Bien Public*, nous avons affirmé, plusieurs fois, ici, que la Fédération Américaine du Travail est, du moins souvent en pratique, socialiste et anarchique. Et nous avons donné comme exemples typiques l'attitude absolument scandaleuse de Samuel Gompers à l'égard du bandit Carranza et son attitude, non moins scandaleuse, devant la commission du sénat des États-Unis chargée de faire enquête sur les atrocités des dynamitards de l'Internationale McNamara et autres. On sait, en effet, que Gompers chercha à y excuser de son mieux ces ouvriers anarchistes de la Fédération en osant rappeler aux sénateurs la parole de Notre-Seigneur : *Que celui qui est sans péché parmi vous leur jette la première pierre.*

Les délégués de l'Internationale qui viennent embaucher nos ouvriers se gardent bien de leur parler de ces manifestations immorales de leurs grands chefs. Ils se gardent bien aussi de leur dire que la section new-yorkaise de cette Fédération Américaine du Travail, que plusieurs de nos pauvres ouvriers soutiennent de leur argent, vient de déclarer officiellement que l'organe des socialistes de New-York, le *Call*, sale feuille qui prêche la révolution et l'union libre, "mérite l'appui moral et financier des membres de la Fédération" (*America*, 16 septembre 1916, p. 547).

C'est triste à dire, mais il faut savoir que trop souvent certains de nos ouvriers canadiens-français ont l'entendement dur, quand il s'agit de leur faire comprendre les dangers que court leur foi au sein des unions ouvrières neutres, où ils s'enrôlent encore trop facilement.

La direction des Papes et des Évêques est pourtant bien claire et bien formelle sur ce point.

Ne nous décourageons point. C'est tout un travail d'éducation qu'ont à faire, chez nous, les journalistes et les hommes d'œuvres catholiques. Frappons sans cesse sur les sophismes nombreux qui ont cours encore dans notre monde ouvrier. La tâche est urgente ; il y a péril en la demeure. C'est par la masse ouvrière, trompée et bernée par les agitateurs et les meneurs, que se font les révolutions. Rappelons donc au peuple, sans faiblesse ni tergiversations, la doctrine des Papes sur les unions ouvrières, si nous ne voulons pas nous trouver impuissants, un de ces jours, devant la révolution triomphante.

A. H.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

## BÉNÉDICTION NUPTIALE ET INSCRIPTION DANS LES REGISTRES

Deux vénérables correspondants de la *Semaine Religieuse* nous font quelques remarques, d'ailleurs très bienveillantes, sur notre article : *Célébration du mariage — Bénédiction nuptiale*, où il est question de la formule de l'acte de mariage, en usage dans nos registres paroissiaux.

Tous deux semblent croire que la formule de l'*Appendice au Rituel*, étant une formule approuvée par l'autorité civile, ne peut être modifiée en aucune façon. Or les légistes nous disent qu'aucune formule n'est imposée par la loi civile ; celle-ci détermine certains détails à donner, mais elle laisse pleine liberté sur le choix des expressions. Les Evêques de la Province eux-mêmes, dans leur circulaire de décembre 1882, laissent la même latitude. Parmi les principaux points sur lesquels ils croient devoir insister, il y a celui-ci : "3o Suivre les formules que l'on trouve dans l'*Appendice au Rituel*, en les modifiant selon les circonstances."

Donc on peut et on doit faire les modifications dont il a été question dans notre article ; c'est-à-dire que l'on doit omettre : *et leur avons donné la bénédiction nuptiale*, chaque fois que la bénédiction nuptiale proprement dite, pour une raison ou pour une autre, n'a pu être donnée aux époux.

Il est vrai, comme nous le fait remarquer l'un de nos correspondants, que l'*Appendice au Rituel* semble tenir à la formule : *et nous leur avons donné la bénédiction nuptiale*, puisque à la page 173, en indiquant les variantes dans la rédaction de l'acte quand il s'agit du mariage des veufs ou veuves, il ne fait aucune mention de cette formule à omettre. C'eût été évidemment une bonne occasion d'en parler. Mais peut-être que ceux qui ont préparé l'*Appendice au Rituel* ont cru que le fait d'omettre la formule en question dans l'acte de mariage mixte, laissait suffisamment voir que la formule du registre n'était pas intangible.

L'un de nos deux correspondants croit pouvoir arguer, de ce que dans la célébration de n'importe quel mariage (même celui des veuves) le prêtre donne aux époux plusieurs bénédictions qui peuvent être appelées des bénédictions nuptiales, qu'on peut "exprimer l'action ministérielle du prêtre célébrant par les mots : *et leur avons donné la bénédiction nuptiale*, même dans le cas où la bénédiction à laquelle on réserve cette qualification en langage strictement liturgique, n'aurait pas été donnée." — Mais pourquoi alors ne pas exprimer cette action ministérielle du prêtre, par les mots : *et avons béni leur mariage*; formule qui serait exacte et exprime bien le rôle actif du prêtre célébrant ?

## CHRONIQUE DIOCÉSAIN

**A la Basilique.** — Les offices de la Semaine sainte ont été, comme les années passées, très solennels à la Basilique. Le chant des Ténèbres, exécuté par le chœur des élèves du Grand Séminaire, a été particulièrement goûté. Sa Grandeur Mgr Roy a officié le Jeudi saint et le Vendredi saint. Le sermon de la Passion du Vendredi saint a été prononcé, le matin, par M. le chanoine Hallé, et le soir, par Sa Grandeur Mgr Roy.

Son Éminence le Cardinal Bégin a officié aux matines de Pâques, le Samedi saint après-midi, et à la messe pontificale du lendemain.

**Visite des prisonniers.** — Suivant la coutume, Sa Grandeur Mgr Roy, auxiliaire de Son Éminence le Cardinal Bégin, a visité, le Vendredi saint, la prison de Québec. Sa Grandeur était accompagnée de Mgr Pelletier, recteur de l'Université Laval, du R. P. Meehan et des abbés Aubert, Gauthier et Nicole.

Les distingués visiteurs furent reçus à la prison par M. Carboneau, gouverneur, M. Larue, son assistant, et le personnel. Les gardes réunis dans la grande salle firent à Sa Grandeur les honneurs des armes.

Mgr Roy se rendit à la chapelle où les prisonniers avaient été réunis. Il y eut chant de cantiques suivis d'allotution en français et en anglais par Sa Grandeur Mgr Roy et le R. P. Meehan. Mgr Roy a exhorté les prisonniers à fuir les occasions de péché et à avoir confiance en la miséricorde de Dieu, car il n'est jamais trop tard pour se corriger. Le R. P. Meehan leur a aussi adressé quelques paroles en anglais dans le même sens.

**Malade.** — M. l'abbé L.-A. Déziel, curé de Beauport, est assez gravement malade depuis quelques jours. Nous faisons des vœux pour le prompt retour à la santé du vaillant curé de Beauport.

**L'Œuvre de la Protection.** — Mardi après-midi, le 10 avril, s'est ouvert, au numéro 6, côte du Palais, à Québec, le bazar annuel de l'Œuvre de la Protection de la jeune fille.

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

**Cause introduite.** — Le Pape a promulgué un décret de la Sacrée Congrégation des Rites proclamant l'héroïcité des vertus des vénérables Joseph Cottolengo et Michel Garigoïts fondateur des Prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram, près de Lourdes.

Au cours de la cérémonie le Souverain Pontife répondit en français aux remerciements du R. P. Paillas, supérieur des Prêtres du Sacré-Cœur. Et, après avoir passé en revue les grands exemples de vertus donné par le Vénérable, il continua en ces termes :

“ Nous voulons nous adresser tout particulièrement aux enfants de la France catholique dont nous avons le plaisir en ce moment de saluer ici de nombreux représentants. Mes chers fils, vous allez regagner bientôt votre pays. Portez donc à vos frères l'assurance de Notre amour ainsi que de Notre intérêt pour votre patrie. Mais n'oubliez pas de dire à tous que Nous avons tenu à proclamer devant vous l'héroïcité des vertus du vénérable Garigoïts, parce que nous souhaitons que la France, à l'exemple de son illustre fils, puisse comprendre qu'il n'y a pas de vie chrétienne sans l'amour de Dieu et que l'amour de Dieu n'a point de base plus solide que l'autorité.

FRANCE

**Saints et saufs.**—*La Croix*, de Paris, rapporte le trait suivant :

Ars, la petite paroisse des Dombes à jamais illustrée par le bienheureux Jean-Marie Vianney, le curé d'Ars, comme l'appelle et l'appellera toujours la pieuse vénération des fidèles du monde entier, Ars a 500 âmes et compte *soixante mobilisés*.

Leurs noms ont été placés dans la châsse du Bienheureux par les soins du vénéré Mgr Convert, le digne successeur du saint curé d'Ars, et, soir et matin, on prie le Bienheureux pour les soldats de cette paroisse qu'il a tant aimée et si bien transformée, embaumée du parfum de ses vertus.

Or, depuis trente mois que dure l'affreuse et sanglante guerre que l'on sait, Ars, sur 60 mobilisés, ne pleure qu'une *seule victime*, qu'un seul tué à l'ennemi, le 17 avril 1915.

Point de prisonniers ni de disparus.

Deux ou trois *blessés*, sans aucune gravité.

Et, parmi eux, un séminariste lieutenant, qui a conduit *43 fois* ses soldats à l'attaque, et qui, à la quarante-troisième seulement a eu deux ortels coupés et deux autres blessures bien moins graves.

Que Dieu soit béni, et que le bienheureux curé d'Ars continue à protéger de là haut ses enfants, jusqu'à la fin de la guerre !

Toutes les filles et tous les garçons d'Ars, notons-le, vont à l'école libre chrétienne, si bien que l'instituteur laïque, qui n'avait rien à faire

à Ars, a pu se voir mobilisé, sans le moindre inconvénient, dans une commune voisine, où il trouve du travail.

Cette inébranlable fermeté dans la foi, qui honore tant une paroisse modèle, était digne d'une récompense même en ce monde, et si cette récompense est venue sous la forme d'une protection spéciale pour les mobilisés d'Ars durant la grande guerre, elle nous dit à tous éloquemment : " Aide-toi, le ciel t'aidera ! "

**La censure de l' " Union Sacrée " .** — Pour les journaux catholiques, c'est entendu, ni indulgence, ni rémission: critiques et railleries à l'adresse des gens en place, ou même simplement les appréciations les plus légitimes des choses de la politique courante, tombent sous le coup d'une censure impitoyable.

Mais la même censure laisse imprimer dans les feuilles anticléricales des passages abominables comme celui-ci, paru dans l'*Heure*, le 17 février dernier :

*... La confession, et l'emprise qu'elle exerce sur les âmes innocentes, qu'elle souille plutôt qu'elle ne les purifie, l'exaltation mystique, donc malsaine, de la première communion, les prêtres aux yeux troubles, à la voix chantante et aux gestes équivoques, prêtres qui ont le droit d'absoudre les vices dont ils sont les fervents et les propagateurs, et qui, au lieu d'inculquer aux enfants qui leur sont confiés le goût des choses de la religion, en font souvent, bien au contraire, des révoltés, qui finissent sur les barricades, etc...*

Par de tels actes on voit au profit de qui travaille la censure. Comme l'écrit la *Libre Parole*, de Paris, " Elle se définit et se juge elle-même par ce qu'elle supprime et par ce qu'elle tolère."

#### ANGLETERRE

**Mort du duc de Norfolk.** — Le duc de Norfolk, un des membres les plus éminents de la noblesse anglaise et le chef des catholiques anglais, est décédé, le 1er février dernier, à Londres.

Par une lettre que le cardinal archevêque de Westminster envoyait, au lendemain de sa mort, au clergé et aux fidèles de son archidiocèse, on voit quelle grande place le duc défunt occupait dans la vie publique des catholiques anglais. De sa générosité, le don royal qu'il fit pour la construction de la cathédrale de Westminster — 20,000 livres sterling (\$100,000.) — est une preuve. Bienfaiteur insigne du Fonds diocésain de Westminster, pour l'éducation, fondateur de la maison St-Edmond de Cambridge dont dépend la formation des membres du clergé voués à l'éducation secondaire, il aida financièrement plus d'une fois maints diocèses anglais.

Sa charité en un mot a été inépuisable en faveur de toutes les œuvres catholiques. Toute la vie du duc de Norfolk a été dépensée au service de la cause catholique. Il ne manquait pas de présider effectivement, chaque année, par exemple, le Conseil central des écoles catholiques.

L  
était r  
de pré  
tholiqu  
libéral  
scrupu  
Il fut  
de. M  
tique I  
touré.  
sel, et  
es int

Re  
cester,  
ment d  
poratio  
ès-Arts

Au  
à consi  
projet  
public

Il  
ces jeu  
ricains  
Manch

civilis

Le  
P. Roch

Mo

J.-B. M

Mg

P. Q.

St-Hya

tawa.

l'année

C'est le

Grand

Vic.

1871, il

Louis de

puis, c'e

Dou

de sa nc

Lord Norfolk prit part à la vie politique de son pays. En 1895 il était ministre des Postes. Au parlement, il rendit à la cause catholique de précieux services au sein du parti conservateur, comme d'autres catholiques anglais lui rendaient des services analogues au sein du parti libéral. Homme d'une droiture inflexible et d'une loyauté presque scrupuleuse, le duc de Norfolk resta fidèle au programme de son parti. Il fut amené ainsi à prendre position, contre le "home rule" de l'Irlande. Mais si, par le fait, il put être considéré comme un adversaire politique par les Irlandais nationalistes, il n'en cessa pas moins d'être entouré. — comme le remarque le cardinal Bourne, — du respect universel, et ses adversaires rendirent toujours hommage à la noblesse de ses intentions.

#### ÉTATS-UNIS

**Reconnaissance officielle.** — Le collège franco-américain de Worcester, Mass., dirigé par les RR. PP. Assomptionnistes, a reçu dernièrement du gouverneur McCall, du Massachusetts, sa charte civile d'incorporation, lui permettant d'octroyer à ses élèves le titre de "Bacheliers-Arts."

Au mois de novembre dernier les deux chambres étaient appelées à considérer ce projet d'incorporation. C'est avec unanimité que le projet fut accepté, après la recommandation du bureau de l'Instruction publique de l'Etat.

Il y a actuellement 183 élèves dans le collège de l'Assomption; et ces jeunes gens viennent pour la plupart des grands centres franco-américains de Fall-River, New-Bedford, Woonsocket, Providence, Lowell, Manchester et Worcester.

Il est donc le premier collège français des Etats-Unis incorporé civilement.

Le gouverneur McCall a gracieusement envoyé au supérieur, le R. P. Rochain, A. A., la plume avec laquelle il a signé la charte du collège.

**Mort de Mgr Millette.** — Le 23 février dernier, est décédé Mgr J.-B. Millette, P. A., curé de St-Louis de Nashua (New-Hampshire).

Mgr Millette naquit en novembre 1842, à Ste-Anne d'Yamachiche, P. Q. Il étudia au séminaire de Sherbrooke, puis au séminaire de St-Hyacinthe. En 1861, il alla continuer ses études au séminaire d'Ottawa. Il fut nommé professeur au collège de Ste-Marie de Monnoir l'année suivante et en 1863, il entra au Grand Séminaire de Montréal. C'est le 24 février 1866 que Mgr Millette fut ordonné prêtre par Sa Grandeur Mgr Ignace Bourget.

Vicaire à La Présentation, puis curé de Dunham, P. Q., de 1867 à 1871, il vint alors aux Etats-Unis où il fonda, en 1871, la paroisse de St-Louis de Gonzague, à Nashua, N. H., qu'il a toujours administrée depuis, c'est-à-dire depuis 46 ans.

Doué d'un zèle infatigable, il se mit à l'œuvre sans délai pour faire de sa nouvelle paroisse ce qu'elle est aujourd'hui.

Il y a bâti l'église, deux presbytères successifs, un couvent, un collège, un hôpital et quatre écoles.

Il était curé inamovible et conseiller de son évêque depuis 1884.

Très estimé de ses paroissiens, il s'était acquis une grande réputation d'homme d'œuvres.

Le diocèse de Manchester perd en lui l'un de ses prêtres les plus dévoués.

**Un collège à Providence.** — Le sénat du Rhode Island a approuvé le projet de loi demandant de donner aux Dominicains de la Province de New-York la permission de construire un collège dans la capitale du Rhode-Island.

L'ancien gouverneur de l'Etat, M. Aram-J. Pothier, est parmi ceux qui forment la nouvelle corporation dont le chef est S. G. Mgr Harkins, évêque de Providence.

## VARIÉTÉS

### LA MÉDAILLE DU PILOTIN

Le capitaine de navire Auguste Marceau, après avoir été longtemps éloigné de toutes pratiques religieuses, s'était subitement converti et témoignait d'une dévotion toute particulière à la Sainte Vierge. Il avait toujours sur lui une médaille de l'Immaculée Conception.

En 1848, il commandait le bâtiment *l'Arche d'alliance* qui faisait voile vers la Nouvelle-Calédonie. Il avait à bord plusieurs missionnaires Maristes.

Le pieux commandant les pria d'organiser des réunions religieuses où l'on faisait en commun des exercices de piété.

A tour de rôle, les Pères faisaient une petite allocution. Un soir, le capitaine fut vivement frappé d'un fait raconté par un des missionnaires :

"Au temps d'une peste meurtrière, de pieux serviteurs de Marie eurent la pensée de porter sur eux des billets avec cette inscription : *Marie conçue sans péché*. Ils furent miraculeusement préservés du fléau."

Le lendemain, qui était un dimanche, le capitaine retint à l'issue de la messe les hommes de son équipage et leur dit :

— Rien, vous le savez, mes amis, n'arrive par hasard. La Providence a voulu qu'hier au soir on racontât un trait de la protection de la Sainte Vierge. Nous allons arriver en Nouvelle-Calédonie où nous serons exposés à des dangers contre lesquels je n'ai ni armes ni moyens de défense à vous donner, mais voici des médailles de *Marie conçue sans péché*, je vous engage à en prendre tous : certainement ceux qui porteront cette médaille

seront  
liance,

E

qui fu

P

diquer

de l'Oc

Le pilo

—

—

Marce

Il

croix s

croix, v

Af

il voul

élevée,

D'ALLI

A

qui se t

au-dess

Le

dur.

Le

gauche

offrirait

était pa

pilotin,

Co

vit pâli

—

Sar

brins qu

troisièm

Le

Le

main su

— ]

L'E

Pri

se, la d

quitter

seront protégés. J'en ai fait clouer une à l'avant de l'*Arche d'alliance*, une autre dans le canot. Faites ce que vous voudrez.

Et il se retira après avoir déposé sur la table, les médailles qui furent toutes immédiatement prises.

Peu après, le capitaine, voulant laisser des signaux pour indiquer la route de son navire aux bâtiments de la Compagnie de l'Océanie, se fit débarquer dans un flot du port Saint-Vincent. Le pilotin qui l'accompagnait lui dit :

— Commandant, je n'ai pas de médaille, il en manquait une.

— Il ne me reste que celle que je porte moi-même, répondit Marceau ; mais j'aime mieux que tu l'aies que moi. La voici.

Il fit ensuite planter au sommet d'une montagne une grande croix sur laquelle il écrivit : " Creusez la terre au pied de cette croix, vous y trouverez une bouteille renfermant des documents."

Afin de laisser une trace encore plus visible de son passage, il voulut faire graver sur le flanc perpendiculaire d'une falaise élevée, en lettres d'un mètre de haut, cette inscription : L' " ARCHE D'ALLIANCE " A PASSÉ ICI TEL JOUR, TELLE ANNÉE."

À cet effet, il fit descendre, avec une corde, le jeune pilotin qui se trouvait ainsi suspendu sur l'abîme, à une centaine de pieds au-dessus des récifs sur lesquels la mer venait se briser.

Le marin essaya d'entamer le rocher, mais il n'était pas assez dur.

Le commandant lui cria alors de se balancer de droite et de gauche pour voir s'il ne trouverait pas un endroit où la pierre offrirait plus de résistance. Le jeune homme obéit ; mais le grain était partout le même. Le capitaine donna ordre de remonter le pilotin, ce que les matelots firent à force de bras.

Comme il mettait le pied, sain et sauf, sur la falaise, Marceau vit pâlir un de ses hommes qui avait tiré la corde :

— Qu'y a-t-il ? demanda-t-il.

Sans répondre, le marin lui montra la corde : sur les trois brins qui la composaient, deux étaient complètement brisés et le troisième ne tenait que par un fil. . .

Le pilotin changea de couleur.

Le capitaine, qui, lui aussi, était devenu blême, lui posa la main sur l'épaule :

— Eh bien ! fit-il, ma médaille t'a-t-elle été inutile ?

*L'Etoile Noëliste.*

---

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquiescer s'il y a lieu, le plus tôt possible.

## LES LIVRES

*Le Canada ecclésiastique.* Montréal (Librairie Beauchemin Limitée, 79 rue St-J. cques). Vol. de 780 pages relié. Prix : \$1.50, par la poste, \$1.70.

*Le Canada ecclésiastique* pour l'année 1917 vient de paraître. Il était attendu avec impatience par tous ceux qui s'intéressent aux choses ecclésiastiques. Nous ne nous attarderons pas à en faire voir l'utilité et les mérites au point de vue documentaire. Nous avons déjà fait connaître ces avantages les années dernières. Qu'il nous suffise de dire que le présent volume ne le cède en rien à ceux qui l'ont précédé. Nous sommes heureux de constater tous les ans de nouvelles améliorations. C'est ainsi qu'on a inauguré cette année des précis historiques de certaines paroisses. Charlesbourg et Longueuil ont le leur. En quelques lignes se trouvent résumés les principaux événements paroissiaux. Espérons que MM. les curés de nos plus vieilles paroisses en feront autant et que l'année prochaine nous pourrons lire un plus grand nombre de ces précis historiques.

Une heureuse innovation aussi c'est une revue des événements catholiques du Canada pendant l'année 1916. Préparées par M. l'abbé Élie Auclair, ces pages sont d'une grande valeur documentaire, bien que l'auteur déclare n'avoir pas voulu faire œuvre d'historien. "Nous ne nourrissons, dit M. l'abbé Auclair, aucunement l'ambition de tout dire ce qu'il y aurait à dire. Notre dessein, beaucoup plus simple et moins lourd de responsabilités, serait plutôt de ramasser quelques bribes de la grande histoire et de les fixer ici, dans les pages de ce livre qu'on compulse tous les jours, sous les yeux du lecteur qui pourra y revenir à son aise. Cela est souvent si instructif et si bienfaisant de faire un retour vers le passé pour y chercher des leçons de vie." L'auteur peut être assuré que ces pages seront appréciées par tous les lecteurs du *Canada ecclésiastique*.

Nous croyons utile de faire ressortir l'utilité de cette publication au point de vue des affaires. Il y a au commencement et à la fin de cet ouvrage une quantité d'annonces, très bien faites, de maisons de tout point recommandables, qu'il est toujours commode d'avoir sous la main.

Ajoutons que le *Canada ecclésiastique* est orné, comme les années précédentes, de plusieurs gravures hors texte, et que malgré la crise, le papier est de bonne qualité. Il se vend, croyons-nous, le même prix que les années dernières. Nos remerciements à la librairie Beauchemin pour l'envoi d'un exemplaire.

I  
nait d  
A  
chang  
précie  
âme f  
P  
posses  
que, l  
que c  
afferm  
famill  
C  
ritable  
L  
lu des  
voilà  
de Qu  
il rap  
leçons  
borieu  
chaque  
tion d  
cette a

O  
manda  
l'on pr  
contre

Le  
avec u  
faits q  
de la C

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### FAITS ET ŒUVRES

LOUIS HÉBERT

Il y a, cette année, trois cents ans que le premier colon venait de France se fixer au pays de Kébec.

A cette patrie d'adoption, Louis Hébert apportait, en échange du pain qu'il attendait d'elle seule désormais, l'appoint précieux d'une santé robuste de bon paysan, la richesse d'une âme forte, dévouée, d'un cœur profondément chrétien.

Pendant que d'autres assuraient de leur vaillante épée la possession au roi de France de la plus grande partie de l'Amérique, lui, pacifique conquérant, n'ambitionnait d'autres victoires que celle du défricheur sur l'immense forêt. Il complétait et affermissait l'œuvre des premiers, en fondant au Canada la grande famille des cultivateurs canadiens-français.

C'est donc pour nous, descendants de ces pionniers, un véritable devoir de piété filiale que célébrer un tel anniversaire.

L'Église, dont Hébert fut toujours le fils dévoué, n'a pas voulu demeurer étrangère à cette commémoration patriotique. Et voilà pourquoi Son Éminence le Cardinal Bégin, Archevêque de Québec, vient d'adresser à son clergé une lettre pastorale où il rappelle les vertus et les épreuves du pionnier canadien, les leçons utiles qui pour nous se dégagent de cette vie frugale, laborieuse et chrétienne. Ils exprime le désir bien légitime que chaque paroisse, chaque famille contribue de son obole à l'érection du monument que la reconnaissance d'une race élèvera, cette année même, à la mémoire du premier agriculteur canadien.

### TEMPÉRANCE

On enverra bientôt à Ottawa une importante requête demandant au Secrétaire d'Etat une proclamation permettant que l'on prenne le vote des électeurs de la ville de Québec pour et contre l'adoption de la Prohibition.

\*\*\*

Le bulletin trimestriel de la Croix Noire arrive toujours avec une moisson abondante de statistiques instructives et de faits qui prouvent la vitalité et le rôle efficace de nos sociétés de la Croix Noire.

Ici c'est une nouvelle société de tempérance ; là c'est un enrôlement plus considérable ; ailleurs, c'est une revendication fière de l'observance des règlements de la société, etc..

Nous avons sous les yeux un de ces bulletins. Il vient d'une paroisse du comté de Dorchester qui fut, on s'en souvient, le théâtre d'une lutte électorale extrêmement ardente. / Le correspondant constate qu'un petit nombre de sociétaires ont manqué à leur promesse, mais il n'y a pas eu de désordres. Et il raconte le fait suivant :

" Dans une maison où il y avait assemblée, on avait apporté de la boisson. Ce que voyant, le maître refusa carrément l'usage du logis à la réunion si l'on n'enlevait cette liqueur forte. On dut s'exécuter sur le champ."

Dans d'autres assemblées où la boisson coulait toujours à discrétion, nombre de porteurs de la croix noire n'en ont pas voulu prendre un seul verre.

Pour qui connaît nos mœurs électorales, il sera facile d'apprécier le mérite de ces braves abstinents.

Déplorons en passant, une fois de plus, cette stupide et criminelle pratique d'opérer des conversions politiques à coup de whiskey.

Presque tous les bulletins contiennent le même vœu suppliant : de grâce, ayez la prohibition à Québec, sans cela nous perdons ici le fruit de nos efforts.

\* \* \*

Nous livrons les chiffres officiels suivants, du Ministère de l'Intérieur, à ceux qui prétendent qu'on boit toujours autant au Canada :

Consommation par tête :	Années.....	Spiri- tueux	Bières	Vins
	1913.....	1.112	7.005	0.131
	1914.....	1.061	7.200	0.124
	1915.....	0.872	6.071	0.095
	1916.....	0.745	4.951	0.062

Quel serait le rang de la province de Québec dans cette échelle de proportion ? Mieux vaut, pour notre honneur, ne pas le chercher.

Une autre statistique intéressante également et que nous offrons à la réflexion des gens sérieux et bien pensants. Dans les trois mois qui suivirent l'imposition de la prohibition dans la ville de Winnipeg, on a compté 161 crimes de tous genres, alors qu'on en comptait 813 les trois mois précédents, soit 80 pour cent de diminution.

son  
de c

sema  
soit

socié

II de  
le dé  
parti  
intéri

1  
capit  
de la  
et de  
leur c  
vérita  
résult  
notioi  
sociét

C  
Souve  
cathol  
aux ré  
ce qui  
sa fête  
ront d  
quoi r  
chrétie  
trefois

U  
former

Sa  
les cas

Il  
telle U

A Brandon, la proportion des convictions par abus de boisson a été de 19 à 133 durant la même période, soit 86 pour cent de diminution.

A Toronto, on arrêtait 151 délinquants durant la première semaine de prohibition contre 373 durant la semaine précédente, soit près de 59 pour cent.

Est-il vrai que la prohibition est une économie *réelle* pour la société ?

L'UNION CATHOLIQUE DES IMPRIMEURS ET RELIEURS

Elle existe enfin, dans la cité de Québec. Elle a, dit l'article II de sa constitution, "*pour but immédiat, l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels de ceux qui en font partie ; mais elle subordonne cette fin prochaine aux exigences des intérêts supérieurs des âmes, de la société et de la religion.*"

Et parce qu'elle n'ignore pas systématiquement la chose capitale pour tout être humain, les nécessités du salut et le bien de la communauté ; qu'elle met en tête ce qui doit être en tête, et donne aux considérations matérielles la vraie place qui leur convient, cette Union sera un élément d'ordre et travaillera véritablement au vrai bien de ses membres. Elle n'aura pas pour résultat d'atrophier la conscience, de détruire chez l'ouvrier les notions de justice et de charité et elle sera donc un bien pour la société.

Cette union, formée d'après les normes prescrites par les Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, sera donc franchement catholique. Elle aura son chapelain ; on ne craindra pas de prier aux réunions. Elle rendra à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Saint Joseph sera son patron, et chaque année sa fête sera célébrée par une messe solennelle à laquelle s'efforceront d'assister et de communier les membres de l'Union. Et pourquoi nos syndics auraient-ils peur d'introduire chez eux le sens chrétien dont s'imprégnaient ces admirables corporations d'autrefois ?

Un comité exécutif, un conseil, des assemblées générales formeront le rouage administratif.

Sa constitution est complète et pourvoit, ce semble, à tous les cas.

Il faut féliciter l'esprit chrétien et social qui a su parfaire une telle Union.

CERCLE DE COLONISATION

Notre programme d'action sociale catholique ne saurait se désintéresser de l'œuvre sociale par excellence de la colonisation. Nous applaudissons et voulons aider à tous les efforts judicieux qui se font pour donner à cette œuvre l'essor et le résultat pratique qu'elle mérite. Le défrichement et la culture de notre sol sont encore et resteront longtemps la vocation de notre race canadienne-française, dans cette province qui peut donner la subsistance à une population trente fois supérieure à la population actuelle. C'est par cela que nous prendrons fortement racine en ce pays, notre patrie, et par là que nous assurerons le mieux la survivance de notre race, quelles que soient plus tard les perturbations économiques ou politiques qui viendront secouer notre Canada.

Nous avons diverses organisations dévouées à l'agriculture et florissantes. La colonisation proprement dite n'est peut-être pas aussi favorisée. C'est pourquoi il nous plait d'attirer l'attention sur le Cercle de Colonisation de Notre-Dame du Chemin, le premier de ce genre en notre province. Fondé par le cercle paroissial il y a un an (il fêtait son anniversaire ces jours derniers); il n'a pas d'autre but que d'aider à l'avancement des colonies naissantes qui voudront bien solliciter son appui.

Son président, M. J.-N. Gastonguay, arpenteur, par sa longue expérience des questions de colonisation et des besoins réels des défricheurs, possède une compétence indiscutée et peut être d'un grand secours au gouvernement dans cette œuvre de première importance.

Nous savons que les ministres des Terres et Forêts et de la Colonisation ont témoigné de leur sympathie à l'œuvre et de leur bonne volonté à seconder le travail patriotique de ce cercle de Notre-Dame du Chemin, qui compte déjà quarante membres.

Nous souhaitons vivement que cette noble initiative soit suivie et que, par toute la province, des cercles de ce genre se multiplient.

M. Gastonguay et M. le chanoine Hallé, chapelain du cercle, se feront un devoir de fournir les renseignements utiles.

---

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la (Semaine Religieuse), lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

31  
31  
31  
30au  
Le  
lesSièg  
Bur

Age

# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
décembre, 1916 - - - - - \$1,006,931.34

**\$1,006,931.34**

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 décembre 1916

	ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
31 déc	1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
31 "	1911	224	14,228	30,910	170,670.80
31 "	1913	349	24,492	47,957	423,745.31
31 "	1915	455	32,155	61,468	772,698.99
30 déc.	1916	492	36,505	70,023	1,006,931.34

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Ave. Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million neuf cent cinquante-quatre mille piastres



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1751.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	- - - - - PAR MOIS - - - - -					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	555.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.88	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1230.64	2461.64	3608.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5257.96	7011.06	8763.46	10515.90

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins	3 sous
de 5.00 à 10.00	6 "
de 10.00 à 20.00	10 "
de 20.00 à 50.00	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

BISCUITS

CONSERVES DE FRUITS

FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

FONDÉE AU CANADA EN 188

# F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenterie et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronzes.

## VIN DE MESSE

### "VATICAN"

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

curé  
bibli  
distri  
cent  
et u

1600  
qu'o

ment  
tion

L  
47,

LA  
L

177

Éditeu  
Grac  
sépultu  
vêque

Artic

Spéc  
«colaire

## CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

**LA LIBRAIRIE GARNEAU**  
**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**  
**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS**  
**GROS ET DÉTAIL**  
**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

ndeliers  
re artis-  
argent.  
s inalté-

L.

DNS  
ropie.

C

# ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET  
RESIDENCES



TRAVAIL DU  
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-  
met aux intéressés  
dessins et prix.*



**B. LEONARD**

53, rue St-Jean  
QUÉBEC.

# J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église      Téléphone 5502      QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpia, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Perziennes, Jalousias, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPECIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT      TELEPHONE 2421      J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

ACHETEZ  
— VOS —



# FOURRURES

— A LA —

MAISON DE CONFIANCE

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

— QUEBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

## SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.  
JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron.  
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.  
BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.  
LIMOILOU, Coin 4ième Avenue et 5ième rue.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).  
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres.  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-  
CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILOU  
et LEVIS RUE EDEN

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles